

FERRER Christian

*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de TOULOUSE*

50 Avenue de Toulouse 09100 PAMIERS
Tél : 05-34-01-31-90 Fax : 05-34-01-31-94

CRECHE TOURNEFEUILLE EN HERBE

Association loi 1901

52, Chemin de FOURNAULIS 31 170 TOURNEFEUILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

FERRER Christian

*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de TOULOUSE*

50 Avenue de Toulouse 09100 PAMIERS
Tél : 05-34-01-31-90 Fax : 05-34-01-31-94

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association CRECHE TOURNEFEUILLE EN HERBE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale d'associés, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE TOURNEFEUILLE EN HERBE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans

FERRER Christian

*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de TOULOUSE*

50 Avenue de Toulouse 09100 PAMIERIS
Tél : 05-34-01-31-90 Fax : 05-34-01-31-94

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ASSOCIES

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

FERRER Christian

*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de TOULOUSE*

50 Avenue de Toulouse 09100 PAMIERNS
Tél : 05-34-01-31-90 Fax : 05-34-01-31-94

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PAMIERNS, le 28 FEVRIER 2021
Le commissaire aux comptes
Christian FERRER



Christian FERRER
Commissaire aux Comptes
inscrit auprès de la Compagnie
Régionale de TOULOUSE
50, Avenue de Toulouse - 09100 PAMIERNS
SIRET 400 060 513 00043 APE 6920 Z

FERRER Christian

*Commissaire aux comptes
inscrit auprès de la Compagnie
régionale de TOULOUSE*

50 Avenue de Toulouse 09100 PAMBERS
Tél : 05-34-01-31-90 Fax : 05-34-01-31-94

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association CRECHE TOURNEFEUILLE EN HERBE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention approuvée au cours de l'exercices.

Fait à PAMBERS, le 28 FEVRIER 2021
Le commissaire aux comptes
Christian FERRER


Christian FERRER
Commissaire aux Comptes
inscrit auprès de la Compagnie
régionale de TOULOUSE
50, Avenue de Toulouse - 09100 PAMBERS
SIRET 400 030 513 00043 APE 6920 Z

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 662	1 662		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 737	3 635	1 102	429
	Autres immobilisations corporelles	97 828	91 490	6 338	7 510
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	76		76	76	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 149		2 149	2 149	
TOTAL (I)	106 452	96 787	9 665	10 164	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	10 907		10 907	314
	Autres créances	5 067		5 067	63 024
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	250 307		250 307	191 189	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	243		243	
	TOTAL (II)	266 524		266 524	254 526
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	372 977	96 787	276 189	264 690	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			2 149	2 149	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Christian FERRER
Commissaire aux Comptes
inscrit auprès de la Compagnie
Régionale de TOULOUSE
50, Avenue de Toulouse - 09100 PALMIERS
SIRET 400 060 513 00043 APE 6920Z

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	170 382	167 445
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	42 257	2 937
	Total des fonds propres	212 639	170 382
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	212 639	170 382	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	6 521 57 030	8 334 85 975
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	63 551	94 308
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	276 189	264 690
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	42 256,61	2 937,11
(1) Dont à moins d'un an	63 551	94 308	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Christian FERRER
Commissaire aux Comptes
inscrit auprès de la Compagnie
Régionale de TOULOUSE
50, Avenue de Toulouse - 09100 PAMIERS
SIRET 400 060 513 00043 APE 6920 Z

Compte de Résultat

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	278 922	326 789
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	155 700	154 000
	Dons		
	Cotisations	1 700	1 550
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4	8
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 352	869
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	437 678	483 216	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	18 921	18 919
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	56 949	63 272
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 830	13 162
	Rémunération du personnel	244 845	282 593
	Charges sociales	68 166	105 169
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 378	2 483
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	4	21
	Total des charges d'exploitation	396 092	485 618
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		41 585	(2 402)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	512	869
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	107	89
2 - RESULTAT FINANCIER		405	779
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		41 990	(1 622)
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	432	4 949
	Charges exceptionnelles	42	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		390	4 949
Impôts sur les sociétés		123	389
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		438 621	489 033
TOTAL DES CHARGES		396 364	486 096
EXCEDENT ou DEFICIT		42 257	2 937
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Christian FERRER
 Commissaire aux Comptes
 inscrit auprès de la Cour des Comptes
 Régionale de LORRAINE
 50, Avenue de Loulouze - 57100 RAMBERS
 Tél : 03 87 96 51 30 - Fax : 03 87 96 51 31

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **276 189** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **438 621** euros et un total **charges** de **396 364** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **42 257** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de confinement en vue de limiter la contamination des personnes par le coronavirus COVID 19 apparu début janvier 2020 en Chine. Ces mesures ont pour conséquence de mettre l'activité économique de la France au ralenti. Notre activité faisant partie de celles dont les textes imposent l'arrêt, notre établissement a été fermé. Des mesures d'activité partielle et de report des échéances financières ont été mises en place pour faire face à cette situation. Néanmoins, nous n'avons cependant pas encore assez de recul pour connaître toutes les retombées économiques que cela aura sur notre société.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 662					1 662
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 662					1 662
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	4 396		879		538	4 737
Instal., agencement, aménagement divers	61 548					61 548
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	37 239				959	36 281
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 183		879		1 497	102 565
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	76					76
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 149					2 149
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 225					2 225
TOTAL	107 070		879		1 497	106 452

Christian PEIERRE
 Commissaire aux Comptes
 inscrit auprès de la Compagnie
 Nationale de TOULOUSE
 50, Avenue de Toulouse - 03100 PAMIEUX
 Tél : 03 03 51 3 010-3 AVE 010 7

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	1 662			1 662
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 662			1 662
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	3 967	206	538	3 635
Autres Instal., agencement, aménagement divers	54 037	1 172		55 209
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	37 239		959	36 281
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 244	1 378	1 497	95 125
TOTAL	96 906	1 378	1 497	96 787

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Christian FERRER
 Commissaire aux Comptes
 inscrit auprès de la Compagnie
 Régionale de TOULOUSE
 50, Avenue de Toulouse - 09100 RAMIERS
 SIRET 400 000 113 00043 N°P 6920 Z